

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 22 février 2021

DEL.2021.02.22-013 - Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absents excusés : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**
23 FEV. 2021
Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine		X	DEL-POZO Irma
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel		X	MARTINEZ-CAZABAT Fabienne
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X	FARTHOUAT Jean-Marc

DEL.2021.02.22-013 - Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- **Vu** l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- **Vu** l'avis favorable de la Commission Finances Marchés publics en date du 11 février 2021 ;
- **Considérant** les projets programmés par la ville et les domaines d'intervention financés par cette dotation de l'État,

Pour l'année 2021, un projet est susceptible d'être éligible au titre de la D.E.T.R. : la restructuration du Centre Technique Municipal.

La Ville de Parempuyre, commune membre de Bordeaux Métropole, bénéficie du dynamisme démographique de l'agglomération bordelaise. La Ville souhaite réhabiliter le bâtiment accueillant le Centre Technique Municipal, bâtiment situé en centre ville, face à l'église. Il représente une surface de 637,33 m².

L'opération consiste à restructurer ce bâtiment afin de d'améliorer les conditions de travail des employés en créant notamment :

- Des sanitaires, vestiaires et douches hommes et femmes aux normes PMR destinées aux employés municipaux des services « Espaces verts / Propreté », « Bâtiment », « Police municipale » et administratifs du service technique (au total, une vingtaine d'agents est concernée),
- Une douche de sécurité et d'urgence en cas de projection de produits chimiques...
- Un espace repos de type tisanerie,
- Des espaces dédiés par corps de métiers (menuiserie, plomberie, électricité, espaces verts...) : il s'agit néanmoins de créer des « enveloppes distinctes » au sein du bâtiment dont l'usage pourra être évolutif dans le temps. Idéalement, chaque espace devra permettre le stationnement d'un véhicule, et d'un espace de stockage / rangement et de menus travaux
- Des espaces de stockage pour les produits « sensibles » : produits d'entretien, produits espaces verts...
- La valorisation de l'étage qui pourrait servir, par exemple, de lieu de stockage et de rangement,
- Une attention toute particulière est attendue sur le respect des normes d'hygiène et de sécurité au travail. La restructuration doit permettre aux employés d'évoluer dans un espace bâti garantissant leur sécurité et leur intégrité physique.

Une attention particulière est attendue concernant l'isolation, notamment thermique de ce bâtiment ancien.

L'enveloppe financière prévisionnelle travaux affectée à cet équipement est évaluée par le cabinet chargé de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à 509 150 € H.T. soit 610 980 €

TTC. Les frais de maîtrise d'œuvre et d'honoraires ne sont pas compris dans l'enveloppe financière.

Ce type d'équipement est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Dans l'hypothèse d'une participation maximale le tableau de financement de cette opération serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Location d'algeco provisoire	30 500 €	DETR	175 000 €
Reprise / création des éléments de gros oeuvre	222 600 €	DSIL	100 000 €
Lots techniques	164 300 €	FDAEC	28 000 €
Second oeuvre	61 750 €	Emprunt	200 000 €
Ascenseur	30 000 €	Autofinancement	6 150 €
TOTAL Hors Taxes	509 150 €	TOTAL	509 150 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le MAIRE à déposer un dossier de demande de financement auprès des services de la Préfecture de la Gironde au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2021 portant sur la restructuration du Centre Technique Municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 22 février 2021



Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

